DIAA/MAY/NK/29/6/1983

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
-=-=-=-=-
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
-=-=-=-=-
DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION SCOLAIRE
-=-=-=-=-
DIRECTION DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
-=-=-=-=-
SERVICE DU PERSONNEL
-=-=-=-=-

DECRET N° 83/IIII ~~du 17/12/83~~ MEN-DGAS-DIAA-Si-14 portant inscription au tableau d'avancement des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) au titre de l'année 1982 ;

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ;

VISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires des cadres ;

(/u l'arrêté n° 2087/Fi du 21-6-1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres ;

D.F.I. (/u le décret n° 62/130/MF du 9-5-62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/Fi du 5-7-62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires des cadres ;

(/u le décret n°62/198/Fi-IC du 5-7-1962 relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n° 64/165/Fi-EE du 22-5-1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 65/170/Fi du 25-6-1965 règlementant l'avancement des fonctionnaires des cadres ;

D.G.B. (/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/Fi du 5-7-1962 fixant les échelonnements indiciaires des cadres ;

(/u le décret n°79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 80/630 du 27-12-1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 80/644 du 28-12-1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le rectificatif n° 81/016 du 26-1-1981 au décret n° 80/644 du 28-12-1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le décret n° 81/017 du 26-1-1981 relatif aux intérims des Membres du Gouvernement ;

D.C.F. (/u le décret n° 83/320 du 3-5-1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;

(/u les procès-verbaux de la Commission Paritaire Administrative réunie le 14-06-1983 ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er : Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1982, les fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) dont les noms suivent :

1°) - INTENDANT.

POUR LE 5° ECHELON A 2 ANS.

- MATSSA Alphonse, Direction Douanes

2°) - ADMINISTRATEURS PLANIFICATEURS.

POUR LE 3° ECHELON A 2 ANS.

- DOUKAKA OUADINDANTOU née MAKANY Monique Agathe, D.I.D.S.

POUR LE 5° ECHELON A 2 ANS.

- ONGUELE Michel, D.O.D.

POUR LE 7° ECHELON A 2 ANS.

- MALONGA Jacques Aurélien, Projet Education

POUR LE 8° ECHELON A 2 ANS.

MILONGO Jean Christophe, Mini Plan
- MINGOUOLO Alfred, D.R.D.S.

POUR LE 9° ECHELON A 2 ANS.

- TCHICAYA Jean Gilbert, DGEA/MEN

ARTICLE 2 : Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 19 Décembre 1983

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Le Ministre de l'Education Nationale

A. NDINGA - OBA.

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSION.

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.

Le Ministre des Finances

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.

AMPLIATIONS :

JOR.C.....1	D.G.B.....2	
MEN-C.P.....2	DCF.....2	
DC.S-DP.....4	SGCM/DC.....2	Dossiers.....14
DPA.....7	Intéressés.....7	Archives.....2